

GRASSE le 15 Avril 2018

M^m MARIO claudine
60 ch St Joseph
06 130 plan de GRASSE
06 12 71 93 86

VILLE DE GRASSE
COURRIER ARRIVE LE

25 AVR. 2018

SERVICE URBANISME

d

261

Reçu le 24/04/18.	N° 9675.	
Transmis à	Suivi	Inio
Direction Générale		
Cabine: Président		
DGA Aménagement T. / cadre de vie		
DGA Moyens Généraux / Eco / Emploi		
DGA Qualité de vie / solidarités		

RAR

M^r GRANGE - JEAN CLAUDE
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Suite à ma visite du 10/04/18 pour l'enquête publique sur la révision du P.L.U. Je viens vers vous pour attirer votre attention sur les décisions que vous allez prendre.

Grassoise de la troisième génération, mes parents puis moi propriétaire d'un terrain situé route de la parate au plan de Grasse, le dit terrain est concerné par le changement du P.L.U. d'une superficie totale de 14 600 m².

Vous savez : Pour POITIER une réserve foncière (pour SILLAGE).

La parcelle DT2 (35a33ca) en ZONE A.P., il reste la DT3 (39a20ca) en ZONE 1 AU GA, avec un retrait pour voirie, ne serait-il pas possible de réduire la parcelle DT2 de la zone A.P. afin d'agrandir la parcelle DT3 1 AU GA.

Je comprend que la ville de GRASSE a besoin d'aménagement, d'embellissement, d'agrandissement,

mais une telle imputation sur un seul Propriétaire
me paraît fort anormale, voir injuste d'autant plus
qu'aucun signe de la mairie de GRASSE ne laisse
prévoir un tel projet.

Entant que propriétaire foncier directement
concerné, j'aurais aimé être consulté avant
une telle imputation.

Merci de prendre en compte mes doléances

Veuillez agréer mes salutations distinguées



Claudine O'ARID